

**PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2020 à 19h35. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège par visioconférence.**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Michel Viens,  
Charles Montamat,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève,  
Et Renaud Ouellet.

Est absent : Monsieur LE CONSEILLER  
Yves Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que les membres présents du conseil forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, rédige le procès-verbal.

**32-12-2020**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**33-12-2020**

**ADOPTION DU BUDGET 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 956 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé « *Prévisions budgétaires 2021* »

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte les prévisions budgétaires 2021 totalisant

des revenus et des dépenses équilibrés de 817 911\$, le tout tel qu'apparaissant au document « Prévision budgétaires 2021 » déposé aux archives de la municipalité et qui vaut comme si au long reproduit.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

34-12-2019

### **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION DE 2021-2022-2023**

**CONSIDÉRANT** l'article 956 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le programme d'immobilisations 2021-2022-2023 totalisant des dépenses de 1 645 000 \$.

Pour 2021	1 200 000 \$
Pour 2022	245 000 \$
Pour 2023	200 000 \$

Le tout tel qu'apparaissant au document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations » 2021-2022-2023 déposé aux archives de la municipalité et qui vaut comme si au long reproduit.

La réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention d'aides financières gouvernementales.

En résumé :

---

2021	500 000\$ (Transformation de l'église) 700 000\$ (Amélioration de la route de l'église au niveau du village)
2022	125 000 \$ (Entrée du 4 <sup>e</sup> rang Ouest et citerne) 20 000\$ (Route de Picard) 100 000\$ (5 <sup>e</sup> rang Ouest)
2023	200 000 \$ (5 <sup>e</sup> rang Est)

---

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**35-12-2019**

**AVIS DE MOTION 266-2021/RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES  
TAUX DE TAXATION POUR 2021**

M. Raymond Frève donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 266-2021 relatif aux taux de taxation pour 2021.

Un projet de règlement est déposé qui prévoit les différents taux de taxation pour 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**36-12-2019**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 19h50.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_  
**Nancy St-Pierre, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice-générale**